

# Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce pour 1911-12

## PRESIDENT

M. FREDERIC CLEMENT LARIVIERE, quincaillier en gros, président de la Cie "Larivière Incorporée", 911, Blv. St-Laurent.

## 1er VICE-PRESIDENT

M. ARMAND CHAPUT, de "L. Chaput, Fils & Cie," 2, rue de Bresoles.

## 2e VICE-PRESIDENT

M. LE LIEUT.-COL. A. E. LABELLE, de la "St. Lawrence Flour Mills Co., Ltd.," 1110, rue Notre-Dame Ouest.

## TRESORIER

M. GEORGES GONTHIER, comptable public, financier, de "St-Cyr, Gonthier & Frigon," 103, rue St-François-Xavier.

## AVISEUR LEGAL.

Louis J. Loranger, Conseil du Roi, Docteur en Droit, 30, St-Jacques.

## CONSEILLERS

M. Bastien Treffé, entrepreneur, 334, rue Sherbrooke Est.  
M. Beaudry Narcisse, bijoutier, 287, rue Ste-Catherine Est.  
M. Berthiaume Arthur, gérant général de "La Presse"  
M. Boivin W. U., marchand, président du Bureau Provincial de l'Association des Marchands-Détailleurs du Canada, Incorporée, 791, Mont-Royal Est.  
M. Daoust Emilien, de la "Librairie Beauchemin, Limitée", 79, rue St-Jacques.  
M. Desmarteau Alexandre, liquidateur, 60, rue Notre-Dame Est.  
M. Drouin F. B., président de The Waldron Drouin Co., marchand de fourrures, 164, rue McGill.  
M. Filion J. G. A., président de la section des pharmaciens de l'Association des Marchands-Détailleurs, 1248, rue Ontario Est.  
M. Fortier Adélard, marchand de provisions, de The Montreal Dairy Co., 31c, rue Lagachetière Est.  
M. Frigon A. P., financier, de St-Cyr, Gonthier & Frigon, 103, rue St-François-Xavier.  
M. Gareau J. O., président de J. O. Gareau, Limitée, de la section des marchands de nouveautés de l'Association des Marchands-Détailleurs du Canada, 1984, rue St-Laurent.

M. Gauthier L. Z., architecte, président de la Chambre Syndicale de Construction, 180, rue St-Jacques.  
M. Granger Alph. A., libraire, de "Granger Frères, Limitée", 43, rue Notre-Dame Ouest.  
M. Gravel Ludger, négociant, 26, Place Jacques-Cartier.  
M. Grothé L. O., manufacturier de cigares, coin St-Laurent et Ontario.  
M. Hardy A. H., de "Greenshields, Limited," Carré Victoria.  
M. Laurendeau J. T. R., courtier en mines, 99, rue St-Jacques.  
M. Martin C. E., de "P. P. Martin & Cie, Limitée", marchands de nouveautés en gros, professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, 336, rue St-Paul.  
M. Michaud Alexandre, courtier en immeubles, maire de la ville de Maisonneuve, Ch. 410, Ed. Banque de Québec.  
M. Renaud Alphonse, de "Renaud King & Patterson, Limited," marchand de meubles, 736, rue Ste-Catherine Ouest.  
M. Tarte Louis Joseph, président de la Cie de Pub. de "La Patrie", rue Ste-Catherine Est.

## Autres membres du Conseil ex-officio

### ANCIENS PRESIDENTS.

M. D. Parizeau, Ex-M. P. P., marchand de bois, 2395, rue St-Laurent.  
M. l'ex-maire H. Laporte, président de la Banque Provinciale du Canada, épicier en gros de la maison Laporte, Martin & Cie, Limitée, administrateur du Crédit Foncier franco-canadien, 564, rue St-Paul.  
M. Joseph Contant, Doyen de la Faculté de Pharmacie de l'Université Laval, directeur de la Corporation de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, officier d'Académie, 231, rue Notre-Dame Est.  
L'hon. ex-maire Alph. Desjardins, Conseiller Privé de Sa Majesté pour le Canada, ancien Ministre fédéral, administrateur du Crédit Foncier franco-canadien, administrateur de l'Université Laval de Montréal, Ch. 26 Edifice du Board of Trade.

M. Damase Masson, ancien négociant, Ch. 18, 107 rue St-Jacques.  
M. L. E. Geoffrion, Commissaire du Havre de Montréal, associé de la maison "L. Chaput, Fils & Cie," 2, de Bresoles.  
M. H. A. A. Brault, ancien négociant, 325, avenue Decelles, Côte-des-Neiges.  
M. C. H. Catelli, Commandeur de la Couronne d'Italie, 626 Ave. de l'Hôtel de Ville.  
M. Isidore Préfontaine, président d'honneur de la Corporation de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal et président de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec, 107, rue St-Jacques.  
M. O. S. Perrault, directeur de l'Imperial Tobacco Co. of Canada, Limited, 900, rue St-Antoine.

### ANCIENS VICE-PRESIDENTS ET TRESORIER.

M. Guillaume Boivin, ancien membre de la Commission Royale d'enquête du Travail, 284, rue St-Laurent.  
L'hon. J. D. Rolland, Président de la Banque d'Hochelega, membre du Conseil Législatif de la Province de Québec, 95, rue St-Jacques.  
M. A. Racine, de "Alphonse Racine & Cie", marchands en gros de nouveautés, directeur de la Banque Provinciale du Canada, 340, rue St-Paul.

M. Ubalde Garand, banquier, de Garand, Terroux & Cie, 48, rue Notre-Dame Ouest.  
M. J. A. Surveyer, quincaillier, 52, rue St-Laurent.  
M. A. V. Roy, I. C., et industriel, 224, rue St-Jacques.  
M. J. B. A. Lanctôt, marchand de gants, 212, rue St-Laurent.  
M. Joseph Fortier, fab. papetier, 210, rue Notre-Dame Ouest.

**AUDITEURS.** — MM. Henri Beauregard, 70, rue St-Jacques; Henri Viau, 248, rue Notre-Dame Ouest.

**SECRETARE.** — M. Fortunat Bourbonnière, Conseil du Roi, Licencié en Droit, 76, rue St-Gabriel, Bell Tel. Main 145 et 5402, le soir Uptown 3673.

## COMMISSIONS PERMANENTES DE LA CHAMBRE POUR 1911-1912.

Le président fait partie ex-officio de toutes les Commissions.

**AFFAIRES MUNICIPALES.** — MM. Isidore Préfontaine, président; W. U. Boivin, C. H. Catelli, T. Charpentier, Ludger Gravel, J. O. Labrecque, H. Laporte.

**AGRICULTURE ET COLONISATION.** — MM. D. Parizeau, président; Arthur Berthiaume, E. Blanchard, J. T. R. Laurendeau, Hon. J. D. Rolland, L. J. Tarte, Rod. Tourville.

**BEURRE ET FROMAGE.** — MM. Adélard Fortier, président; W. Champagne, J. A. Doré, A. A. Labrecque, Chs. Langlois, Z. Límoges, J. A. Vallancourt.

**BULLETIN.** — MM. Joseph Contant, président; E. Daoust, Hon. Alph. Desjardins, C. P., A. J. de Bray, Geo. Gonthier, L. J. Loranger, C. R., et Eugène Tarte.

**COMPTABILITE.** — MM. A. P. Frigon, président; Alfred Cinqmars, Alex. Desmarteau, P. H. Dufresne, Chs. Ed. Gravel, C. A. Gagnon, Henri Viau.

**CUIRS ET PEAUX.** — MM. Joseph Daoust, président; R. Claude, F. B. Drouin, Paul Gallibert, S. D. Joubert, J. B. A. Lanctôt, A. S. Lavallée.

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET INDUSTRIES MANUFACTURIERES.** — MM. A. V. Roy, président; G. Espin, Joseph Fortier, A. A. Granger, L. O. Grothé, A. E. Labelle, Alex. Machéras, J. T. Marchand.

**EPICERIES ET PRODUITS ALIMENTAIRES.** — MM. Joseph Ethier, président; J. A. Doré, L. O. D'Argencourt, A. Dumont, Armand Chaput, Nap. Gendreau, Alex. Orsall.

**EXPOSITIONS ET MUSEES.** — MM. G. Boivin, président; J. A. Beaudry, C. H. Catelli, Jos. Contant, J. O. Gareau, Thos. Gauthier, A. H. Hardy, L. A. Lapointe, Alex. Michaud, O. S. Perrault, Louis Perron.

**FERS ET METAUX.** — MM. Ludger Gravel, président; O. Dubois, Alfred Jeannotte, I. L. Lafleur, W. Lauriault, A. Prud'homme, L. J. A. Surveyer.

### MEMBRES D'HONNEUR DE LA CHAMBRE

Lord Strathcona et Mount Royal. Sir Lomer Gouin.  
S. Beaudin, C. R. A. Kleczkowski, Min. plénip.

**FINANCES.** — MM. Damase Masson, président; Armand Chaput, Joseph Fortier, A. P. Frigon, Geo. Gonthier, A. E. Labelle, J. B. A. Lanctôt.

**HAUTES ETUDES COMMERCIALES.** — MM. Geo. Gonthier, président; Treffé Bastien, Joseph Contant, Hon. Alph. Desjardins, C. P.; L. Z. Gauthier, L. E. Geoffrion, H. Laporte.

**LEGISLATION.** — L'Hon. Alphonse Desjardins, C.P., président; les Hon. T. Berthiaume et N. Pérodeau, conseillers législatifs; J. A. Beaudry, Edmond Brossard, A. A. Granger, le Lieut.-Colonel A. E. Labelle, Louis J. Loranger, C. R., et O. S. Perrault.

**MINES, BOIS ET FORETS.** — MM. J. T. Marchand, président; J. T. Armand, A. A. Larocque, Octave Lemay, Albert Hudon, Alph. Renaud, L. Schier, Rod. Tourville.

**NOUVEAUTES.** — MM. Alphonse Racine, président; W. U. Boivin, J. N. Dupuis, J. Fillatrault, J. O. Gareau, A. H. Hardy, C. E. Martin.

**PRODUITS CHIMIQUES.** — MM. Henri Lanctôt, président; Henri Archambault, Arthur Décary, J. G. A. Filion, S. Lachance, A. J. Laurence, Paul J. Leduc.

**RECEPTION.** — MM. Jos. Fortier, président; N. Beaudry, A. N. Brodeur, Armand Chaput, D. Masson, Alex. Michaud, O. S. Perrault, Alph. Renaud.

**TRANSPORTS, TELEGRAPHES ET TELEPHONES.** — MM. C. H. Catelli, président; D. Masson, Treffé Bastien, Armand Chaput, Geo. B. Fraser, A. A. Granger, L. E. Geoffrion, J. P. Mullarkey, Isidore Préfontaine.

**VINS ET LIQUEURS.** — MM. J. M. Wilson, président; H. G. Bisson, J. A. Christin, J. Ethier, Albert Hudon, F. X. St-Charles, L. A. Wilson.

### MEMBRES A VIE

MM. Fred. C. Larivière, C. H. Catelli, Isidore Préfontaine, Ovide S. Perrault, Joseph Fortier, U. Garand, Arthur C. Larivière, F. D. Shallow, J. Arthur Villeneuve, Louis J. Loranger, C.R., Fortunat Bourbonnière, C.R.,

# O. LOISELLE & CIE

MARCHANDS-TAILLEURS



Nous sommes en position de vous offrir le plus grand assortiment de tweeds, draps, etc., pour la demisaison et le printemps de 1911 :: ::

Nous confectionnons aussi les  
**COSTUMES DE DAMES**

Paletots et habits d'après les derniers modèles. Coupe garantie :: :: ::

Une visite est sollicitée.

**OSCAR LOISELLE & CIE, Marchands-Tailleurs**

128, RUE ST-DENIS

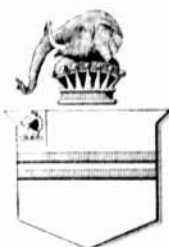
Tel. Bell, Est 5887

Entre Ste-Catherine et Dorchester

Lorsque vous irez à

**QUEBEC**

Si vous tenez à être bien logé, essayez le



Le site est idéal. Nous avons des chambres magnifiquement meublées pourvues de tout le confort que requiert un hôtel moderne—Eau chaude et eau froide, et téléphone Bell à longue distance dans chaque chambre.

Les visiteurs trouveront le St-Louis de leur goût. Notre table est surtout à remarquer et nous avons des concerts donnés par un orchestre spécial tous les jeudis et les dimanches soirs.

Si vous voulez goûter le repos et vous régaler, mettez-nous à l'épreuve.

F. Tremblay J. O. Mathieu

**F. TREMBLAY & CIE**

Bois de Sciage et de Charpente

ET FABRICANTS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures

Tournage, Découpage et Ouvrage de Menuiserie de toute description.

400, RUE WILLIAM, MONTREAL  
(Coin de la rue Guy)

Bell Main 2012 Marchands 1325 Bell Main 2013

## Sommaire des Lois de Concession

DANS LE NORD-OUEST CANADIEN

Dans les sections paires (excepté les Nos 8 et 26) et non réservés des terres du Dominion dans le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan, tout chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans peut prendre en concession un quart de section d'environ 64 h. (160 acres).

La demande d'enregistrement doit être faite par le demandeur en personne, à une agence ou sous-agence des terres du district où la concession est située. L'enregistrement par procuration peut être fait à une agence sous certaines conditions, par le père, la mère, la fille, le frère, la sœur d'un concessionnaire devant venir s'établir.

Le concessionnaire doit se conformer à l'une des règles suivantes du "homestead":

1o Résider et cultiver au moins six mois par année pendant trois ans;

2o Il peut satisfaire aux lois de la résidence en cultivant et vivant sur une propriété personnelle d'au moins 80 acres dans le voisinage de sa concession. Une propriété en association ne peut se rapporter à cette clause;

3o Il peut aussi satisfaire aux lois de résidence en vivant avec son père (ou sa mère en cas du décès du père) si ceux-ci résident en permanence sur une propriété personnelle d'au moins 80 acres sur concession enregistrée par eux dans le voisinage ou sur celle de leur fils.

Le mot "voisinage" dans les deux paragraphes précédents indique une distance n'excédant pas neuf milles en ligne droite, non compris l'espace réservé pour les routes.

Un concessionnaire voulant satisfaire aux lois de résidence en vivant avec ses parents ou en cultivant une propriété personnelle doit en informer l'agent du district.

Un avis préalable de six mois doit être donné au Commissaire des Terres à Ottawa pour l'obtention des titres de propriété.

W. W. CORY, Député Ministre de l'Intérieur.

Entrepot pour les fameuses Bibliothèques à sections

*Macey*

"MACEY"



FOURNITURES DE BUREAUX

Un grand choix

Pupitres, Bibliothèques, Chaises de bureaux, Sofas, Tables, Etc.

Tapis, Rideaux, Prelarts, "Blinds", Etc.

Horloges et Cadres.

MEUBLES ET LITERIES

Nos marchandises sont de haute qualité.

Nos prix sont uniformes et marqués en chiffres lisibles.



RENAUD, KING & PATTERSON, Ltée Coin STE-CATHERINE et GUY

# BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

DU DISTRICT DE MONTREAL

12e ANNÉE

Montréal, Juin 1911

No 6

Directeur: FORTUNAT BOURBONNIERE, Conseil du Roi, Bachelier ès-arts, Licencié en droit de l'Université Laval.

Les réunions ont lieu tous les mercredis à trois heures et trente p. m.

## Conseil de la Chambre Syndicale de la Construction Affiliée à notre Chambre

Président: M. L. Z. Gauthier, architecte, 180, rue St-Jacques; 1er Vice-Président: M. N. Simoneau, électricien, 583, rue Notre-Dame Ouest; 2e Vice-Président: M. W. David, plombier, 55, rue Bonsecours; Trésorier: M. J. B. Dagenais, entrepreneur, 977, rue St-Jacques; Secrétaire: M. J. E. C. Daoust, architecte, 180, rue St-Jacques.

### DIRECTEURS

M. Trefflé Charpentier, entrepreneur, 157, Ave. Papineau; M. T. Préfontaine, marchand de bois, coin Charlevoix et St-Patrice; M. N. T. Gagnon, Sec. "Mon. Terra Cotta Lum. Co." 26, Ed. Board of Trade; M. J. B. Gratton, entrepreneur, 494, rue Sherbrooke Est; M. Alfred Mercure, entrepreneur, 419, rue Labrecque; M. L. Perron, architecte, 17, Côte Place d'Armes; M. J. A. Godin, architecte, 299, rue St-Denis.

### SOMMAIRE :

	PAGES
1o La Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec, et sa troisième assemblée annuelle tenue à Québec, les 17 et 18 mai 1911, et ses travaux.....	63
2o Les mémoires présentés par les délégués de notre Chambre	64
3o Commission permanente du commerce.—Amélioration des routes, etc.—L'élection de M. Isaïe Préfontaine au poste de président honoraire de la Fédération.....	64
4o Les taux de téléphone à Montréal.....	68
5o La langue française devant la Commission des chemins de fer du Canada.....	68
6o Le transport de la crème.....	68
7o Notification aux consignataires que leurs marchandises sont prêtes pour livraison ou que les entrées sont irrégulières.....	68
8o Bienvenue à M. Georges Gonthier à son retour d'Europe; son opinion sur le marché français.....	72
9o Programme de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal.....	69
10o Travaux de la Chambre et du conseil.....	70

## LA TROISIEME REUNION ANNUELLE DE LA FEDERATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Tenue à Québec les 17 et 18 mai 1911.

Rapport présenté par le président de notre Chambre, M. Frédéric C. Larivière.

Pour l'information des membres de la Chambre qui n'ont pas eu l'avantage d'y assister, voici une courte analyse communiquée par notre Président à la séance du conseil de notre Chambre, tenue le 23 mai dernier.

Nous avons reçu, dans la vieille cité de Champlain, une bienvenue des plus cordiales de la part de M. Georges A. Vandry, le digne président de la Chambre de Commerce de Québec et de ses collègues de cette Chambre-Sœur, et avons été l'objet d'attentions délicates dont tous les délégués ont emporté le plus agréable souvenir.

Comme l'observait M. Isaïe Préfontaine dans son allocution présidentielle à l'ouverture des séances de la Fédération, des demandes d'affiliation de sept Chambres-Sœurs sont un témoignage flatteur de l'efficacité des travaux de

la Fédération. Avec ces adhésions nouvelles, la Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec est composée de vingt-une Chambres-Sœurs sur un nombre total de vingt-cinq en activité, et un fait important à noter, c'est que quelques-unes des Chambres fédérées ne sont devenues actives que depuis qu'elles se sont jointes à nous pour l'étude des questions commerciales.

De nombreuses et importantes matières furent traitées et elles reçurent toute l'attention qu'elles méritaient. Je citerai entre autres les suivantes:—La question de la navigation d'hiver y fut exposée à la lumière de faits nouveaux par MM. G. A. Vandry et Joseph Picard, délégués de la Chambre de Commerce de Québec.

Le projet d'une Commission permanente du commerce y a été soutenu avec clarté et précision par M. C. H. Catelli, notre ex-président.

L'opportunité de protéger nos institutions financières et commerciales par une organisation de comptables licenciés devait être étudiée par M. Dubuc, de Chicoutimi, ce dernier n'ayant pu assister au congrès, elle a été signalée à l'attention des officiers et directeurs de la Fédération à la suggestion des délégués de la Chambre de Commerce de Fraserville.

Les mandats-postaux et les modifications susceptibles d'y être apportées ont été l'objet d'un examen spécial et d'une discussion approfondie, à la demande de M. F. H. Hébert, délégué de la Chambre de Commerce canadienne-française du district de St-François, et une résolution a été adoptée qui, en substance, est conforme aux vues récemment exprimées par notre Chambre à ce sujet.

L'amélioration des routes rurales et l'opportunité de faire mettre des guides indicateurs aux intersections des chemins, a été, suivant le désir de cette Chambre, l'objet d'une résolution présentée par notre Président qui, en outre des résolutions déjà acceptées à la dernière assemblée annuelle de la Fédération, y a fait ajouter une conclusion relative à ces guides et suggérant d'étudier l'opportunité de faire des routes en utilisant le travail des prisonniers.

Le fléau du colportage, qui sévit surtout dans les districts ruraux, a été dénoncé avec énergie par M. J. F. Boulais, Président et délégué de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières. Il a donné lieu à une résolution priant le gouvernement de faire augmenter le taux des licences de colporteurs.

Les timbres de commerce n'étant pas encore défendus aux marchands qui les émettent et les rachètent eux-mêmes de leurs clients, une résolution a été votée sur la proposition de M. Hébert, de Sherbrooke, demandant d'amender la loi criminelle de manière à faire disparaître complètement les inconvénients de toutes les espèces de timbres ou coupons dans tous les cas.

Les relations interprovinciales ont été, cette année encore, l'occasion d'une nouvelle étude très documentée et

enrichie, par l'hon. Alph. Desjardins, de suggestions nouvelles. En outre des propositions soumises l'an dernier, il a fait valoir l'idée d'une centralisation dans un bureau provincial des renseignements d'état civil des commerçants-actuellement disséminés dans les 21 districts de la province et de conventions interprovinciales ayant pour objet de faciliter les renseignements de ce genre de la part des secrétaires respectifs des diverses provinces.

Sur la proposition de M. J. Alfred Peltier, délégué de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières, une recommandation a été faite aux autorités de rendre plus sévère l'inspection des produits alimentaires et de prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun produit ne puisse porter le nom d'une nature spéciale, s'il ne contient pas au moins 90 pour cent de la nature de ce produit.

La codification des lois commerciales a été traitée par le 1er Vice-Président de notre Chambre, M. Armand Chaput, et reçut l'appui chaleureux des délégués de toutes les parties de la province.

Le Président remet à la disposition de la Chambre, un résumé des remarques faites par ses délégués à cette troisième assemblée annuelle de la Fédération, ainsi que des diverses résolutions adoptées en cette circonstance.

Quant aux élections des officiers et directeurs, il nous a été très agréable de voir que notre ancien Président de la Chambre et de la Fédération, M. Isaïe Préfontaine, a été élu Président d'Honneur de la Fédération.

On a offert la 1ère Vice-Présidence de la Fédération au Président de notre Chambre, mais il a cru devoir décliner ce poste d'honneur, afin de respecter le désir de cette Chambre, lors de la fondation, à l'effet que les honneurs soient, autant que possible, distribués entre les diverses Chambres affiliées, sauf à accepter une charge de directeur.

L'hon. M. Alphonse Desjardins et M. C. H. Catelli ont été réélus membres du conseil d'arbitrage de la Fédération de même que M. Préfontaine et votre serviteur.

Le Président de la Chambre, invitant M. Préfontaine à ajouter quelques mots, ce dernier déclare avoir accepté la distinction de Président d'Honneur de la Fédération comme un honneur rejaillissant sur la Chambre de Commerce du district de Montréal à qui revient en grande partie l'initiative de cette fondation. Il profite de l'occasion pour remercier ses co-délégués pour le dévouement et l'habileté avec lesquels ils ont représenté si dignement cette Chambre en cette dernière assemblée annuelle.

Note:—Sur proposition de M. A. H. Hardy, un vote de remerciements est adopté à l'égard des délégués de la Chambre pour la manière avec laquelle ils se sont acquittés de leur mission à la réunion tenue à Québec.

#### ALLOCUTION PRESIDENTIELLE DE M. ISAÏE PREFONTAINE.

*L'un des délégués de notre Chambre à l'ouverture des séances de la Fédération.*

Messieurs,

Avant de vous communiquer l'exposé des remarques qu'il incombe à ma charge de président de soumettre à votre appréciation, j'ai le regret de vous signaler la disparition de l'un de nos Directeurs, Monsieur Joseph Huette, de St-Hyacinthe, et c'est un devoir pour moi d'offrir à sa famille les vives sympathies de la Fédération et de l'assurer de la large part que nous prenons à sa profonde douleur.

L'an dernier à l'ouverture du congrès, j'étais heureux de remercier les membres délégués des Chambres-Sœurs

qui étaient venus nous apporter le concours de leur savoir et de leur expérience à l'étude des questions commerciales. Cette année, je constate qu'un plus grand nombre encore sont accourus ici sans autre considération que la satisfaction du devoir accompli, laissant de côté des affaires importantes pour venir étudier et éclaircir les problèmes si difficiles que nos commerçants ont quelquefois à résoudre dans le cours de leur carrière. A vous tous, Messieurs, je réitère mes remerciements les plus chaleureux. Il n'est pas nécessaire de rappeler à une réunion d'hommes aussi désintéressés que la vôtre, que nous devons, comme par le passé, nous restreindre à la discussion de questions d'intérêt général et éviter toutes celles qui seraient de nature locale ou personnelle. Si nous voulons procéder avec diligence à résoudre toutes les questions inscrites au programme, je me vois obligé de faire appel à la bienveillance dont vous êtes coutumiers à l'égard de votre Président pour l'aider efficacement à atteindre ce but.

Les demandes d'affiliation de sept Chambres-Sœurs sont un témoignage flatteur de l'efficacité des travaux de la Fédération. De même que l'an dernier, j'espère que nous suspendrons les règlements pour permettre aux délégués de ces Chambres de prendre part à l'étude des questions qui vous seront soumises.

Je suis heureux de porter à votre connaissance qu'avec ces adhésions nouvelles, la Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec sera composée de vingt-et-une Chambres-Sœurs sur un nombre total de vingt-cinq en activité, et un fait important que je dois vous signaler, c'est que quelques-unes des Chambres fédérées ne sont devenues actives que depuis qu'elles se sont jointes à nous pour l'étude des questions commerciales. Elles se sont rendu compte du peu de succès obtenu pour le règlement des difficultés dans la pratique des affaires en agissant isolément, soit auprès des compagnies de transport ou autres, soit en s'adressant aux autorités pour faire disparaître certains inconvénients préjudiciables au commerce, etc. . . Elles ont compris non seulement que tous les problèmes commerciaux trouveraient plus facilement leur solution en étant soumis à l'étude préalable d'hommes du métier, mais qu'elles disposeraient d'une beaucoup plus grande force d'action, grâce à la Fédération, afin de promouvoir les projets propres à l'avancement du commerce et de sauvegarder ses intérêts.

Je m'empresse d'avouer que les résultats déjà obtenus dépassent mon attente et j'espère qu'avant longtemps, les autres corps qui ne sont pas joints à nous, bénéficiant de l'expérience de leurs devanciers, comprendront tout l'avantage qu'ils retireraient de cette Fédération, tant dans leur intérêt que dans celui de la communauté commerciale, en venant lui fournir le concours de leur expérience durant les quelques jours de délibérations que les délégués des corps de commerce les plus importants de la province consacrent à l'étude des divers problèmes de législation douanière ou commerciale.

L'an dernier, dans les remarques que j'avais l'honneur de vous faire, je vous signalais quelques-uns des résultats déjà obtenus durant la première année d'existence de la Fédération, entre autres: la modification de la forme des lettres de voiture dans le sens que nous le désirions, — la législation réglementant la responsabilité des patrons dans les accidents du travail, etc.

Des suggestions faites par la Fédération l'an dernier, je constate que plusieurs d'entre elles ont été acceptées et

réalisées, sinon complètement, du moins partiellement par les autorités. Je signalerai, entre autres, l'amendement à la loi provinciale pour les routes rurales. Je suis heureux de constater à l'ordre du jour, que cette question sera derechef traitée devant vous, de même que celle relative à la navigation hivernale, celle qui a rapport aux relations interprovinciales et une quatrième en rapport avec la création d'une Commission du commerce. La solution de ces questions est d'une importance telle qu'on ne saurait trop les approfondir et rendre nos suggestions acceptables pour les autorités qui ont pour mission de légiférer pour les besoins communs.

Toutes les questions étudiées n'ont pas encore obtenu les solutions désirées. Rien d'étonnant à cela. Presque toujours les problèmes d'intérêt général doivent subir le feu de la critique et de là surgissent les délais inévitables pour obtenir les réformes préconisées que nous obtiendrons positivement avec de la persistance.

Vous aviez chargé vos officiers de préparer un projet de loi de faillite répondant aux besoins, tant actuels que futurs, et pouvant sauvegarder la société en général. Ceux qui ont parcouru le Bulletin de la Chambre de Commerce du district de Montréal, du mois d'avril dernier, ont pu se rendre compte des difficultés nombreuses que présente un projet de loi de cette importance et en conséquence, de la multiplicité des clauses indispensables pour couvrir les éventualités survenant dans des faillites quelquefois très compliquées. Ce travail, que plus d'un légiste a refusé d'entreprendre, a été exécuté en grande partie par notre laborieux et dévoué secrétaire, vérifié par nous et distribué à toutes les Chambres de Commerce pour examen, et aujourd'hui il vous est présenté pour le modifier et l'approuver ensuite, selon que vous le jugerez nécessaire.

Messieurs les délégués, je vous ai énuméré quelques-uns des résultats obtenus par la Fédération, de même que certains travaux faits par ses membres. Ajoutons, Messieurs, un dernier point à cet exposé: je veux mentionner la position financière de la Fédération que vous jugerez, je crois, satisfaisante, grâce aux généreuses souscriptions des Chambres de Commerce du district de Montréal, de Québec, du Saguenay.

Quant aux détails, je laisse au Secrétaire le soin de vous les communiquer et j'espère que son rapport rencontrera votre approbation.

Je vois que déjà mes remarques ont été longues, mais la faute n'est pas la mienne, car il me fallait, en tant que président, vous rendre compte du mandat que vous m'aviez fait le très grand honneur de me confier. J'ai tâché de le faire aussi brièvement que possible.

Je ne saurais terminer sans remercier Messieurs les Premier et Deuxième Vice-Présidents, ainsi que le Secrétaire-Trésorier, de leur dévouement éclairé et de leur précieux concours, de même que les Directeurs pour l'aide puissante qu'ils m'ont apportée. Je remercie également les directeurs de journaux pour l'espace généreux qu'ils ont accordé à nos délibérations, et les journalistes qui, par de nombreux articles et des études approfondies des questions que nous avons discutées, ont fait connaître aux diverses Chambres de commerce et au public nos multiples suggestions.

Maintenant je vous invite à ouvrir les débats et à discuter les matières importantes soumises par les Chambres fédérées et dont la solution aidera le commerce à un si haut degré. La diligence, l'intérêt et l'assiduité que

vous avez apportés aux délibérations des congrès précédents sont un gage assuré de la sagesse avec laquelle vous allez mener à bonne fin les réformes proposées cette année. Avec l'aide de nos officiers et grâce à l'appui bienveillant que vous m'avez toujours prodigué, j'essaierai à me rendre digne de la position honorable que vous m'avez confiée en me chargeant de présider vos délibérations pour cette troisième assemblée annuelle de notre Fédération.

#### CREATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE DU COMMERCE.

*Remarques de M. C. H. Catell, commandeur de la Couronne d'Italie, ex-président, et délégué de notre Chambre à la Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec.*

Monsieur le Président,

Messieurs les délégués,

Cette question de la formation d'une commission du commerce n'est pas nouvelle. Lors de la première réunion de la Fédération, notre président, M. Préfontaine, l'a si bien traitée qu'il ne me reste que quelques remarques à vous faire concernant son utilité pour l'extension du commerce du Canada avec l'étranger.

Si on étudie ce qui se pratique en France, nous voyons que la conférence permanente du commerce extérieur se tient au courant des besoins du commerce de tous les pays; elle publie un résumé sur l'état des divers marchés; elle est au courant des détails concernant diverses marchandises,—leur mode d'emballage, les voies de transport,—les tarifs douaniers,—les termes de paiements, etc. Tout négociant ou fabricant, en consultant cette publication, peut se former une idée sur l'opportunité d'ouvrir un nouveau débouché pour écouler ses marchandises. Ainsi, Messieurs, grâce à ces renseignements, vous avez vu avec quelle rapidité, le commerce extérieur de la France s'est développé dans les dernières quarante années.

En Italie, outre la Commission du commerce qui fonctionne à peu près comme en France, il y a aussi une commission consultative du tarif. Cette commission siège à Rome une fois par mois et fait des suggestions au Ministre des Finances sur toute matière qui concerne les règlements douaniers au point de vue du fabricant, du marchand et de l'importateur. Le Ministre, ainsi renseigné par des hommes pratiques, peut arriver plus facilement à modifier les lois de douane.

Actuellement, notre Gouvernement fédéral publie les rapports de ses agents et délégués commerciaux à l'étranger, mais bien peu de personnes en profitent, car ces rapports ne sont pas assez étudiés ni assez commentés par nos hommes d'affaires.

En France, au Dejeûner mensuel de la conférence permanente du commerce, une causerie est faite sur les principaux points des rapports reçus de l'étranger durant le mois écoulé, tels que:—changements de tarifs douaniers—coût de transport—demande plus ou moins accentuée de certaines marchandises; en un mot: tout ce qui peut intéresser le commerce.

En conséquence, je proposerais, secondé par M. Geo. A. Vandry, Président et délégué de la Chambre de Commerce de Québec, que le Gouvernement du Canada soit prié de nommer une commission consultative du commerce choisie parmi les hommes d'affaires du Canada. Cette commission serait appelée à aviser les autorités fédé-

rales sur les questions de Législation affectant le commerce,—les traités de commerce et les tarifs douaniers;

20.—A étudier les moyens à prendre pour donner plus de facilité d'expansion à nos relations commerciales avec les pays étrangers;

30.—A étudier la nécessité par le gouvernement d'augmenter le nombre de nos agents et délégués commerciaux dans les centres industriels de tous les pays.

Le Président de la Fédération déclare cette proposition adoptée à l'unanimité.

### L'AMELIORATION DES ROUTES DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

*Les remarques de M. Frédéric C. Larivière, président et délégué de notre Chambre à la Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec, à la troisième assemblée annuelle tenue à Québec les 17 et 18 mai dernier.*

Ce sujet, d'une importance primordiale non seulement pour la classe commerçante, mais aussi pour toutes les autres classes de la population de la province, captive aujourd'hui l'attention de tous ceux qui s'intéressent au progrès de notre beau pays. Depuis notre dernière réunion annuelle tenue en mai dernier, le gouvernement de la province de Québec a amendé les statuts refondus de 1909 relativement à l'octroi de subventions à certaines municipalités pour la construction et l'entretien des chemins ainsi que le macadamisage et le gravelage d'iceux. Les journaux, sans distinction de partis, ont fait valoir à divers intervalles tous les avantages offerts par les bonnes routes.

Connaissant le nombre de questions qui doivent être étudiées par la Fédération durant le cours de ce congrès, je n'ai pas l'intention de développer bien longuement ce sujet; néanmoins, je crois devoir communiquer certains détails qui, je n'en doute pas, ne seront pas sans intérêt pour vous.

Voici quelques-uns des avantages dont jouirait une municipalité possédant de bons chemins: 1o.—Les bons chemins diminuent le coût de transport et notamment durant les saisons du printemps et de l'automne; 2o.—Les bons chemins permettent le transport des produits de la ferme en tout temps de l'année, surtout aux saisons où la rareté des produits en augmente nécessairement la valeur; 3o.—Les bons chemins permettent le transport des récoltes en des temps où la main-d'œuvre est moins nécessaire pour les travaux de la terre et évitent des encombrements inévitables aux stations du chemin de fer lorsque les chemins ne peuvent être utilisés en toute saison; 4o.—Les bons chemins permettent aux commerçants des municipalités d'avoir un commerce plus égal et plus uniformément distribué pendant l'année, les dispensant d'avoir des employés surnuméraires durant certaines saisons; 5o.—Les bons chemins permettent de plus de meilleures relations entre les différents membres d'une même paroisse, et aussi entre la population rurale et suburbaine; 6o.—Les bons chemins facilitent l'envoi des enfants aux classes même dans les paroisses où la distance qui sépare la résidence des enfants de l'école est très grande, car suivant une coutume, chaque père de famille, à tour de rôle, se charge pendant une semaine, d'y conduire en voiture tous les enfants; 7o.—Les bons chemins changent très souvent une propriété rurale en une propriété subur-

baine. Ils sont aussi un facteur important, sinon le plus important, pour inviter les touristes et créer des résidences d'été, donnant par ce fait une plus-value à ces propriétés.

Dans les parties peu peuplées de la province, le système des frontaux et des parts de route est en faveur et dans les terrains de mines ou de carrières, les propriétaires se font des routes pour faire facilement le transport de leurs produits. Dans d'autres parties, le système des corvées fonctionne encore. Sous ce régime, chaque cultivateur fournit tant de jours de corvée par année; le travail est fait sous la direction d'inspecteurs de voirie; ce qui permet à la municipalité de contrôler jusqu'à un certain point l'entretien de ces routes.

Ces deux systèmes suffisants dans un territoire où le commerce est à peu près nul, ont dû par la suite faire place aux corvées améliorées, système qui donne beaucoup de satisfaction aux Etats-Unis. Les corvées, calculées à tant par jour, sont payables en argent ou en travail. Cependant, les inspecteurs peuvent refuser les travailleurs incompetents et exiger le paiement de la taxe en espèces; ce qui forme un fonds pour l'achat des machines. Dans l'Ontario, ce système est appelé "system of commutation". On y exige le paiement de la taxe en espèces, laissant au Canton le libre emploi de ses fonds suivant ce qu'en décident les conseillers. Tous les travaux sont faits sous la direction d'un conseil qui nomme des chefs cantonniers pour surveiller les travaux qui se font à la journée ou au contrat. Dans d'autres cantons, la taxe est imposée directement sur les immeubles et le conseil prend le contrôle complet des chemins. Cette méthode permet l'achat de machines qui diminue le coût du travail tout en augmentant son efficacité. Le macadamisage ou le gravelage peut se faire sous ce système, alors qu'il serait impossible avec les méthodes primitives.

### LES CHEMINS DE COMTES.

Dans certains états peuplés des Etats-Unis, il y a au chef-lieu du comté, une commission de routes qui nomme un surintendant et ce dernier a sous ses ordres des chefs cantonniers. Cette commission dispose de concasseurs, de machines et d'instruments. L'argent requis provient de deux sources: 1o.—une taxe sur la propriété variant de 15 à 60c. par \$100.00 d'évaluation; 2o.—une taxe personnelle, à tant par tête, avec la faculté en quelques cas de s'en acquitter en travaillant sous la direction du surintendant au prix régulier payé aux ouvriers pour un travail de même nature, les prix variant de 75c. à \$1.25 par jour, le nombre de jours, de un à quatre. Cette taxe personnelle revient environ à \$2.00 ou \$3.00 par tête. Ce mode de chemins de comté donne les meilleurs résultats, le travail étant sous la direction immédiate de contre-maîtres et de surintendants expérimentés.

Dans les comtés très peuplés, où il est établi des manufactures importantes, ce dernier système est vite reconnu insuffisant. C'est ce qui a donné naissance aux chemins d'état où la circulation est très grande, car il est reconnu que les cantons et même les comtés ne peuvent pas toujours faire face à la dépense qu'exigent la construction, le maintien et l'amélioration des chemins, et l'intervention des gouvernements est absolument nécessaire pour résoudre ce problème autant par une aide pécuniaire que par des lois justes et équitables pour tous les intéressés.

Dans chacun des Etats-Unis de l'Amérique, il existe un département des chemins pour aider les comtés, les cantons, les bourgs et les villes, fournissant gratuitement des

plans et devis et même des ingénieurs et sollicitant l'appui pécuniaire de l'Etat, s'il le juge utile.

En France, les routes nationales sont entièrement à la charge du gouvernement, sous la juridiction des ingénieurs des ponts et chaussées, sous le contrôle du ministère des travaux publics.

Il est démontré qu'il est préférable d'améliorer les conditions existantes que de faire des lois qui révolutionneraient l'état de choses actuel et imposeraient de lourds sacrifices, sinon aux propriétaires, du moins aux municipalités ou au gouvernement.

Il n'y a pas de doute que des moyens devraient être pris pour convaincre toutes les municipalités de la province, excepté peut-être dans les nouvelles régions de colonisation, de prendre à leur charge les chemins et les routes et de les entretenir au moyen d'une taxe spéciale ou en permettant à chaque contribuable d'acquitter sa taxe personnelle en fournissant son travail à un prix déterminé de tant par jour, pourvu qu'il possède les qualités requises pour exécuter ce travail, faisant disparaître ainsi la corvée là où elle existe encore.

Depuis 1907, le ministère de l'agriculture de la province de Québec fait tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer les routes de la province. Le desideratum serait que le gouvernement se chargeât de faire et d'entretenir des routes nationales ou provinciales telles que nous en voyons aux Etats-Unis et en divers pays de l'Europe où elles donnent entière satisfaction.

Le gouvernement de l'Utah a fait construire en quelques mois une magnifique route de cinq cents milles de long par cent prisonniers. La route fut terminée aussi promptement que si elle avait été faite par un entrepreneur. Ce système a été étudié consciencieusement et préconisé par M. Damase Parizeau, ex-président de la Chambre de Commerce du district de Montréal.

Le gouvernement de Québec s'est engagé à payer jusqu'à concurrence de 75 pour cent du coût d'une route que l'on pourrait appeler "nationale" depuis Rouses Point à Montréal. Nouvelle preuve que nos gouvernants entendent développer un plan d'amélioration, à mesure que le budget le permettra, ce qui nous laisse entrevoir la possibilité de construction de routes dites nationales. Plus de trois cents municipalités ont annoncé au ministre de l'Agriculture leur intention de se prévaloir de la nouvelle loi concernant l'entretien des chemins. Soixante municipalités se proposent de faire du macadam. Le gouvernement n'aura pas assez de machines pour en fournir à toutes les municipalités qui les demandent, bien qu'il en ait acquis quinze nouvelles depuis le printemps.

L'attention que le gouvernement de Québec accorde à l'amélioration des routes rurales s'est manifestée dans la loi sanctionnée le 14 mars 1911.

Par cette loi, non seulement les municipalités rurales, mais aussi les villages peuvent recevoir, pour l'entretien des routes, jusqu'à concurrence de 50 pour cent de leurs dépenses pourvu que ce 50 pour cent n'excède pas \$200.00 pour les villages et n'excède pas \$400.00 pour les municipalités rurales.

Pour obtenir cette subvention, il suffit de faire adopter un règlement par lequel tous les chemins et routes sont à la charge du conseil, quoique par ce règlement, les corvées soient abolies et que les chemins soient faits et entretenus au moyen de répartition sur les biens imposables.

Le gouvernement n'exige, quant à l'entretien des routes, aucune conditions autres que celles tracées par le code municipal.

Cette subvention est payable annuellement même pour l'entretien des chemins de terre; c'est là un point capital qui est le départ dans l'ensemble des mesures prises par le gouvernement dans la bonne direction qu'il faut faire connaître à tous les intéressés.

En outre de cette allocation pour l'entretien et la construction des chemins, une municipalité rurale peut compter sur une subvention de \$500.00, si elle fait des travaux de macadamisage ou de gravelage pour \$1,000.00, laquelle somme était limitée précédemment à \$800.00 par comté, et pour une seule municipalité rurale; seulement cette subvention est sujette à certaines formalités que la dite municipalité est obligée de remplir.

Une municipalité rurale, qui fait macadamiser un chemin approuvé par le ministre de l'Agriculture, peut recevoir jusqu'à concurrence de 40 pour cent de la somme dépensée, pourvu que la subvention n'excède pas \$1,000.00. La première municipalité rurale, dans un comté qui fait application pour une subvention en vertu de cette loi, a droit à une indemnité des trois quarts des travaux exécutés jusqu'à concurrence de \$600.00 d'indemnité et la deuxième a droit aux trois quarts des travaux exécutés, mais seulement jusqu'à concurrence de \$500.00.

En outre de ces trois subventions, une municipalité rurale qui fait macadamiser un chemin la traversant dans toute sa longueur peut toucher, à même les crédits mis à sa disposition par le ministre de l'Agriculture, une subvention spéciale; le choix de la route doit être approuvé par le ministre et est sujet à certaines formalités.

Le gouvernement donne aussi des subventions spéciales pour abattre les côtes, les caps de roche, pour faire des remblais dans les coulées, pour des quais sur les rivières et ruisseaux, pour la protection des chemins, pour faire des ponts, des ponceaux ou culvertes pour l'amélioration des cours d'eau, pour assécher les terrains bas et en permettre la culture.

Le gouvernement possède des séries d'outillages complets pour la construction des chemins qu'il prête gratuitement aux municipalités et le gouvernement paie la moitié des frais de fonctionnement de ces machines et les frais de transport en entier en plus des subventions de macadamisage et fournit gratuitement un instructeur qui veille non seulement au bon fonctionnement de l'outillage, mais aussi aux travaux de macadamisage.

Voyons maintenant combien de municipalités ont pris avantage des boni pour l'entretien et l'amélioration des routes.

En 1907, c'est-à-dire la première année que la loi est venue en opération, vingt-trois municipalités ont entretenu mille milles de chemin et l'indemnité a été de \$8,106.00.

En 1908, trente-huit municipalités ont entretenu les chemins, trente ont macadamisé 1,500 milles de route ainsi pourvues, et l'indemnité à payer a été de \$23,182.00.

En 1909, quarante-neuf municipalités ont entretenu des routes et vingt-cinq ont macadamisé ou gravelé, deux mille milles ont été entretenus. L'indemnité soldée a été de trente mille dollars (\$30,000.00).

En 1910, soixante municipalités ont fait application pour l'entretien et quatre-vingt-dix pour le macadamisage, soit un total de cent cinquante municipalités.

Actuellement, cent municipalités seulement ont produit les certificats des dépenses qui s'élèvent à \$95,252.00 et l'indemnité a été de \$33,287.00 dont \$12,722.00 pour l'entretien et \$20,565.00 pour le gravelage ou macadamisage.

Ces chiffres démontrent que l'éducation publique sur l'importance des bonnes routes se fait graduellement.

Plus on étudie cette question, plus on devient convaincu de la nécessité de l'uniformité de nos routes tant au genre des travaux à exécuter que pour l'ensemble des dits travaux.

Une amélioration absolument nécessaire serait que le gouvernement se chargeât de l'indication des routes au moyen d'enseignes sur planchettes à chaque intersection des routes.

En terminant, je proposerais, secondé par M. S. C. Riou, (Fraserville), la résolution suivante:—

“La Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec, après avoir sérieusement étudié les moyens les plus efficaces pour l'amélioration des routes de la province de Québec, croit devoir suggérer:—

1o. Que tous les chemins municipaux soient, à l'avenir, faits et entretenus par la corporation municipale où ils se trouvent et sous sa direction, l'inspection de ces chemins devant être sous le contrôle d'inspecteurs nommés par le gouvernement;

2o. Que des routes provinciales ou nationales soient créées tel que nous en voyons en France, aux Etats-Unis et en divers autres pays où elles ont contribué grandement au développement du commerce et à l'augmentation de la valeur des propriétés ayant front sur les dites routes;

3o. Que le gouvernement prenne les moyens nécessaires pour avoir des indicateurs dans toute la province à l'intersection des routes.

Ces changements auraient pour effet de créer un mouvement général pour l'amélioration des routes et de propager rapidement la connaissance et les avantages des beaux chemins par l'usage que les contribuables en feraient;

4o. Que le gouvernement de la province de Québec soit prié d'étudier la possibilité d'utiliser le travail des prisonniers pour la construction des routes, tout comme la chose se pratique dans plusieurs villes des Etats-Unis d'Amérique, entre autres, dans l'Utah.

Cette Fédération décide de plus que copie de la présente résolution soit transmise à chacun des membres de la Législature de Québec.

Le Président de la Fédération déclare cette proposition adoptée à l'unanimité. (A Suivre)

#### L'UNIFORMITE DU SERVICE DE TELEPHONE BELL POUR TOUTES LES PARTIES DE LA VILLE.

*Résolution adoptée le 15 mai 1911.*

Le comité des Transports s'est réuni le vendredi, 12 mai 1911, sous la présidence de M. C. H. Catelli, président.

Sont aussi présents: MM. Fred. C. Larivière, Trefflé Bastien, A. A. Granger, (Joseph Filiatrault et Adélar Fortier, invités), et le Secrétaire.

Cette Chambre est d'avis qu'il serait désirable que la Commission des chemins de fer du Canada oblige la Cie du Téléphone Bell à accorder un système uniforme de téléphone à un taux uniforme dans les limites actuelles de la Cité de Montréal.

Cette Chambre offre son concours à la ville pour l'assister dans les procédures de la cause pendante entre la ville et la Cie de Téléphone Bell devant la Commission des chemins de fer du Canada.

#### NOMINATION DE STENOGRAPHES CANADIENS-FRANCAIS A LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER DU CANADA.

*Résolution adoptée le 23 mai 1911.*

Le comité de Législation s'est réuni le lundi, 22 mai 1911, sous la présidence de l'hon. Alph. Desjardins, président.

Sont aussi présents: MM. Fred. C. Larivière, A. A. Granger, (A. H. Hardy et Adélar Fortier, invités).

“Cette Chambre croit devoir attirer l'attention de la Commission des chemins de fer du Canada sur l'importance qu'il y aurait de compléter les rapports des témoignages d'experts et autres par la nomination de sténographes dans les deux langues officielles du pays.

“Cette Chambre croit devoir signaler que les citoyens de langue française devraient trouver devant la Commission des chemins de fer du Canada des facilités égales à ceux de leurs concitoyens pour l'exposé de leurs griefs et de leurs vues comme experts.

“Cette Chambre croit devoir prier la Commission des chemins de fer du Canada de se prévaloir des pouvoirs mentionnés dans l'article 25 de la loi des chemins de fer qui se lit comme suit:

“Sont attachés à la Commission tels fonctionnaires, commis, sténographes et messagers qu'elle nomme de temps à autre avec l'approbation du gouverneur en conseil.”

“La Commission peut, à volonté, destituer chacun de ses employés, commis, sténographes ou messagers.” 3 E. VII, c. 58, art. 21.

Le comité déclare rapporter progrès sur les trois autres questions qui ont été soumises à sa considération, savoir:—

1o. Lettre de M. B. Murnick, de Londres, suggérant un système spécial de poids et mesures; 2o. Inspection des aliments et des liqueurs alcooliques; 3o. Ne pas faire aucun amendement à nos lois commerciales avant deux ans.

#### TRANSPORT DE LA CREME AUX MEMES CONDITIONS QUE CELUI DU LAIT.

*Résolution adoptée le 15 mai 1911.*

Le comité des Transports s'est réuni le vendredi, 12 mai 1911, sous la présidence de M. C. H. Catelli, président.

Sont aussi présents: MM. Fred. C. Larivière, Trefflé Bastien, A. A. Granger, (Joseph Filiatrault et Adélar Fortier, invités), et le Secrétaire.

Cette Chambre est d'avis qu'il serait plus équitable pour les cultivateurs et le commerce en général, que la crème puisse être expédiée par les chemins de fer par le même système que le transport du lait de manière que la crème puisse être expédiée par les voitures de bagages, en se procurant des billets à l'avance, ainsi que le système est déjà en opération sur la ligne du New York Central. Ce mode permettra aux marchands de la ville de prendre possession de leurs marchandises immédiatement à l'arrivée du train à la grande satisfaction du commerce de la ville.

#### OPPORTUNITE DE L'ENVOI PAR LA DOUANE D'UN AVIS AUX CONSIGNATAIRES QUE LEURS MARCHANDISES SONT PRETES POUR LA LIVRAISON.

*Résolution adoptée le 15 mai 1911.*

Le comité des Transports s'est réuni le vendredi, 12 mai 1911, sous la présidence de M. C. H. Catelli, président.

Sont aussi présents: MM. Fred. C. Larivière, Trefflé Bastien, A. A. Granger, (Joseph Filiatrault et Adélar Fortier, invités), et le Secrétaire.

La Chambre croit devoir signaler au Département des Douanes les inconvénients subis sous forme de frais, de déplacement inutiles de camionneurs et ceux d'entreposage, encourus faute d'avis reçu par les importateurs du jour où leurs marchandises ont été examinées et sont prêtes pour enlèvement par les consignataires.

La Chambre prie les autorités compétentes de bien vouloir y remédier en prenant les mesures voulues pour aviser les consignataires par cartes postales ou autrement d'avoir à retirer les marchandises dans le délai fixé par la loi en suivant ainsi la pratique en usage dans le commerce dans leurs rapports avec les compagnies de chemins de fer, les compagnies de navigation et les employés des bureaux de poste. Dans le cas où les entrées ne seraient pas régulières, la Chambre prie le Gouvernement de faire, de même, aviser les consignataires de ce fait.

## PROGRAMME DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES DE MONTREAL.

Géographie Commerciale et Industrielle.

*Les Constructions et Armements Maritimes. — Une heure de leçon par semaine.*—(Suite).

7. *Classification des navires.* — Le Lloyd's Register. — Le Veritas français. — Cote des navires. — Détermination de la cote par les deux sociétés de classification. — 1o. Des navires en bois; 2o. Des navires en fer ou en acier.—But et rôle de ces sociétés. — Importance de la classification au point de vue des assurances.

8. *Comptabilité et documents des navires.* — Contrats de construction. — Comptes d'armements. — Lettres de mer. — Charte-partie. — Connaissance. — Manifeste.— Permis de douane. — Rôle d'équipage. — Livre de bord. — Livre de loch, etc.

9. *Réglementation des navires.* — Examen comparé de la réglementation des principaux pays. — Règlements pour la navigation fluviale et maritime. — Le pilotage. — Les lettres de mer. — La visite douanière. — La visite sanitaire. — Service des émigrants. — Quarantaine, etc.

10. — *Personnel à bord des navires et agents intermédiaires du commerce maritime.* — Le capitaine. — Les officiers. — Les mécaniciens. — L'équipage. — Personnel administratif. — Navires-écoles. — Ecoles de navigation, de mousses, etc. — Les armateurs. — Les commissionnaires en douane. — Les courtiers maritimes. — Les assureurs. Les expéditionnaires. — Les experts nautiques.

*Conclusions.* — Avantages que procure à un pays l'industrie des constructions navales. — Influence des armements sur les débouchés commerciaux. — Le commerce suit le pavillon. — Situation du Canada à ces points de vue.

*Exploitation Commerciale du Navire. — Une heure de leçon par semaine.*

*Considérations préliminaires à l'établissement d'une ligne de navigation.* — I. Documentation. — Lignes régulières ou tramps. — Long cours ou cabotage. — Statistique des passagers et du fret entre les points proposés. — Etude de la situation de ports de têtes de ligne et d'escale, au point de vue de leur organisation, des voies de communication ferrées et fluviales, y aboutissant, des produits pouvant être transportés, des usages, des lois et règlements administratifs, de la main-d'œuvre, etc. — Examen de l'importance des lignes de navigation existantes. — La concurrence. — Les rings, conférences et pools. — Lutte contre ces associations. — Situation des chargeurs vis-à-vis de ces associations.

II. Etude du genre de navire convenant le mieux pour l'exploitation projetée. — Description de quelques navires

disposés en vue d'un trafic déterminé: tanks, bateaux-citernes, transport des grains, du bétail, etc. — Vapeur ou voilier. — Bois ou fer. — Neuf ou occasion. — Aménagement. — Personnel.

III. *Projet de budget: Calcul approximatif du coût du navire et de l'armement.* — Chiffre espéré de recettes.

A. *Les dépenses.* — 1. *La rémunération du capital engagé* (renvoi à d'autres cours).

2. *Amortissement.* — Du navire, agrès et appareils.

3. *Entretien du navire.* — La carène. — La visite en cale-sèche, etc. — Les machines: nettoyage des machines, visite des chaudières, etc.

4. *Approvisionnement.* — Les vivres et le ravitaillement. Le combustible: houille, pétrile brut, etc. — Les huiles et graisses. — Divers.

5. *Rémunération du personnel.* — 1o. Traitements et salaires du personnel de bord. — 2o. Du personnel des bureaux. — Les commissions et les courtages des agents intermédiaires.

6. *Les assurances maritimes.* — (Renvoi à d'autres cours).

7. *Frais de ports.* — Droits de pilotage. — Droits de quai. — Droits de dock. — Usage des engins de chargement et déchargement, etc.

8. *Frais généraux.* — Publicité. — Responsabilités diverses, etc.

B. *Les Recettes.* — 1. *Les frets.* — Lignes régulières et irrégulières. — Diverses espèces de fret, total, partiel, au voyage, au poids, au volume, à la cueillette, etc.

2. *Service des passagers.* — Considération sur le transport des passagers.

3. *Subsides divers.* — Primes. — Subventions postales.

4. *Autres produits.* — Service des marconigrammes, etc.

C. *Conclusions.* — Considérations générales sur les transports maritimes. — Etude des derniers bilans des principales compagnies de navigation.

*Armements pour les Pêcheries.* — Pêche maritime. — Pêche territoriale et côtière. — Sites des mers voisines. — Epoque favorable pour les principales pêches. — Conventions internationales. — Institutions pour développer l'industrie de la pêche. — Les écoles de pêche. — Les chaloupes et les chalutiers à vapeur. — Notions de législation internationale.

*Conclusions.* — Influence des lignes de navigation et du développement des armements maritimes sur la situation économique d'un pays.

*Le Régime Comparé des Ports. — Une heure de leçon par semaine.*

I. — *Introduction.* — Développement remarquable des constructions navales modernes.—Limites de ce développement. — Nécessité de la transformation des ports et des installations maritimes. — Importance de la question au point de vue économique et national.

II. *Les ports.* — Définitions. — Influence de l'amplitude des marées sur la disposition générale d'un port. — Les trois dispositifs: 1. Quais à accostages directs; 2. Système des docks; 3. Système mixte.—La fonction économique du port. — Relation entre cette fonction et l'outillage. — Têtes de ligne, ports de transit, port d'escale. — Importance des installations pour le chargement et le déchargement au point de vue de l'importation, de l'exportation et du transit des marchandises. — La fonction économique déterminée par l'étude de l'hinterland.

III. *Etude de l'hinterland.* — A. Examens des produits d'importation et d'exportation constituant le fret. — Les productions agricoles, forestières, minières, industrielles exportées et importées dans la région desservie. — Les matières premières, les demi-fabricats et les fabricats.

B. Les voies de communication vers le port par terre et par eau. — Facilités et économie des transports par ces voies.

C. Concurrence des ports voisins. — Importance du fret. — La lutte pour son obtention. — Moyens d'attirer le fret. — 1o. En ayant une voie d'accès facile bien balisée et éclairée. — 2o. En obtenant les installations maritimes à bon compte, d'où, tarifs réduits des droits et bon marché des opérations. — 3o. En ayant des installations maritimes modernes, d'où rapidité des opérations. — 4o. En ayant des tarifs réduits pour les voies de communication drainant le fret vers le port. — 5o. Coût de la main-d'œuvre, etc.

IV. *Le régime administratif.* — Administration autonome. — Administration de l'Etat, villes, etc. — Régime mixte. — Comparaison des divers régimes. — Leurs avantages et leurs inconvénients.

V. *La question des ports francs.* — Les entraves douanières. — Les zones franches. — Franchise intégrale et franchise restreinte. — Les entrepôts. — Diverses espèces. — Organisation administrative des ports francs. — Les ports francs au point de vue du développement agricole et industriel. — Le port franc est-il souhaitable?

*Les principaux ports du monde seront étudiés sur le plan suivant:*

1. Historique et situation économique du hinterland.  
2. Voies d'accès, chenaux, tirants d'eau, marée, entretien et dragage, balisage, feux et fanaux, bouées, pilotage.

3. Quais, docks, bassins, darses. — Notions sur leur construction: batardeaux, caissons sans fond, caissons mobiles, fondation à l'air comprimé, appontements, quais flottants. — Les moyens d'amarrage. — Les écluses et leurs dimensions. — Les hangars de divers types. — Les entrepôts et magasins. — Les silos. — Les réservoirs pétrolifères. — Les voies ferrées du port. — Règlements et tarifs.

4. *L'outillage.* — Les différentes énergies utilisées. — Grues de différents types, cabestans, bigues, etc. — Engins spéciaux appropriés à la nature des marchandises: élévateurs, chargement du charbon, du bétail, etc. — Les remorqueurs. — Les dragues. — Les grues flottantes, etc. — Règlements et tarifs.

5. Le régime du travail. — Organisation. — Coût de la main-d'œuvre. — Camionnage.

6. Le régime administratif.

7. Les charges de la navigation. — Droits de pilotage. — Droits de dock. — Droits de bassin. — Coût de la location des appareils. — Droit d'entrepôt. — Coup d'œil sur les tarifs. — Protection du pavillon national: surtaxe d'entrepôt, surtaxe de pavillon. — Les formalités douanières.

8. Constructions et réparations navales. — Emplacements réservés aux chantiers. — Situation pour la construction. — Les formes de radoub. — Les cales sèches. — Les câbles flottants. — Les grils à marée. — Ateliers de réparations. — Les tarifs.

9. Les usages et les coutumes.

10. Considérations particulières.

*Ports qui seront étudiés.* — 1. Ports maritimes: — Halifax, St-Jean, N. B., Vancouver, New-York, San-Fran-

cisco, Liverpool, Hong-Kong, Le Havre, Marseille, Bordeaux, Gênes, etc.

2. *Ports fluviaux:* Montréal, Québec, Londres, Anvers, Rotterdam, Hambourg, Rouen, etc.

3. *Ports intérieurs:* — Chicago, Toronto, Port Arthur, Buffalo, Bakou, etc.

*Français.* — Une heure de leçon par semaine.

Complément du cours de seconde année. — Correspondance industrielle. — Terminologie industrielle. — Examen des plans, devis, cahiers des charges, etc. — Réduction de soumissions pour travaux publics, entreprises industrielles, etc. — Examen des documents, contrats, etc., dont il est question au cours de bureau. — Rédaction de rapports commerciaux, financiers, industriels, économiques. Rédaction des rapports consulaires. — Analyse des rapports consulaires des principaux pays.

*Anglais.* — Une heure de leçon par semaine.

Complément du cours de seconde année. — Rédaction de la correspondance usuelle dans les entreprises industrielles. — Etude des termes propres à l'industrie. — Examen de plans, devis, cahiers des charges, etc. — Rédaction de soumissions pour travaux publics, entreprises industrielles, etc. — Examen des documents, contrats, etc., dont il est question au cours de bureau. — Rédaction de rapports commerciaux, financiers, industriels, économiques. — Rédaction des rapports consulaires. — Analyse des rapports consulaires en langue anglaise.

*Allemand, Italien, Espagnol.*

Voir les indications données pour la première année.

## TRAVAUX DE NOTRE CHAMBRE.

*Assemblée générale du 3 mai. — Rapport sommaire (Suite).*

*L'amélioration du service de transport entre les ports canadiens et ceux des Indes Occidentales par l'établissement d'une ligne directe entre Montréal et la Jamaïque.* — M. Armand Chaput soulève la question du service de transport entre les ports canadiens et ceux des Indes Occidentales. Dans le passé, les navires qui font ce service et qui reçoivent un important subside du gouvernement fédéral, ont toujours pris Halifax comme port d'attache. Or, le contrat qui liait cette compagnie au gouvernement est sur le point d'expirer et le gouvernement demande des soumissions aux armateurs pour un nouveau contrat.

M. Chaput est d'avis que la Chambre insiste auprès des députés de la région de Montréal pour engager le gouvernement à exiger que la compagnie, dont la soumission sera acceptée, s'oblige à prendre Montréal comme port d'attache. Le commerce entre le Canada et les Indes Occidentales prend une importance de plus en plus considérable, et c'est de Montréal, qui se trouve à la tête de la navigation océanique, que partent les produits que nous exportons. Il est naturel de supposer que le coût du transport du fret entre Montréal et les Indes Occidentales serait moins élevé que celui que l'on impose aujourd'hui à cause du transbordement des marchandises. Référé au comité des Transports.

*Changement du nom de la rue St-Catherine.* — Sur proposition de l'hon. Alph. Desjardins, la Chambre exprime le désir que les autorités municipales ne changent pas le nom de la rue St-Catherine, vû, entre autres raisons, qu'il ne donne lieu à aucun inconvénient.

*La prochaine troisième réunion annuelle de la Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec.* — M. Isaïe Préfontaine, en sa qualité de président de cette Fédération, est heureux d'annoncer que la date de l'ouverture des séances de la Fédération a été fixée, par les directeurs, à mercredi, le 17 mai courant. M. Préfontaine est heureux de signaler que, cette année, la Fédération compte cinq nouvelles demandes d'adhésion de Chambres-sœurs de cette province.

Le Président de la Chambre assure le Président de la Fédération qu'il peut compter sur l'appui de ses co-délégués de cette Chambre.

*La fermeture de bonne heure et la demande d'un troisième congé par semaine.* — M. W. U. Boivin signale que le conseil de Ville est saisi d'une requête priant les autorités municipales d'ajouter un jour additionnel par semaine aux mercredis et jeudis soirs, pendant lequel les marchands seraient tenus de refuser au public la liberté de continuer ses achats. Référé au comité conjoints de Législation, des Affaires municipales et des Nouveautés.

*Anomalie de l'imposition d'un chiffre uniforme de taxe sur les établissements de rues animées sans égard à la différence de l'étendue de leurs salles de spectateurs.* — M. G. Boivin exprime l'opinion qu'il n'est pas juste d'imposer une taxe égale aux propriétaires des cinémas. Il est très facile pour le propriétaire d'un de ces théâtres pouvant contenir 800 à 1000 personnes de payer une taxe municipale de \$200 ou \$300, mais il n'en est pas de même pour les propriétaires d'un établissement où une couple de cents spectateurs tout au plus peuvent être admis. La question a été renvoyée au comité des affaires municipales.

*Opportunité de ne pas multiplier les amendements à nos lois commerciales.* — M. Adélar Fortier suggère au Président de la Fédération de soumettre à la réunion prochaine des Chambres de commerce de la province la question de solliciter les autorités législatives de ne pas favoriser d'ici à une couple d'années la tendance de modifications à notre système de lois commerciales afin de ne pas entraîner les classes commerciales dans des doutes aussi fréquents sur l'interprétation exacte de la pensée du législateur.

M. Préfontaine regrette de ne pouvoir acquiescer à cette suggestion et de décliner la responsabilité de cette proposition, croyant qu'elle devrait plutôt être référée pour étude à une Chambre affiliée.

Sur proposition de M. Ludger Gravel, la question est référée au comité de Législation auquel seront adjoints les délégués de la Chambre à la Fédération des Chambres de commerce de la province de Québec.

*Admission de nouveaux membres.* — Les messieurs suivants sont ensuite admis membres de cette Chambre, savoir:—MM. M. Lachance, marchand-quincaillier, présenté par M. Fred. C. Larivière; A. Lecompte, marchand de chaussures, présenté par M. W. U. Boivin et Roch Forest, tabacconiste, présenté par M. Joseph Fortier.

Et la séance est levée.

*Séance du conseil, le mercredi, 10 mai 1911, sous la présidence de M. Frédéric C. Larivière, Président.*

Sont présents: MM. Lt.-Col. A. E. Labelle, 2ème vice-président; G. Boivin, Isaïe Préfontaine, D. Masson, O. S. Perrault, Joseph Fortier, T. Bastien, W. U. Boivin, Jos. Filiatrault, A. H. Hardy, L. O. Grothé, F. Bourbonnière, C. R., etc.

Assistent également à la séance: MM. J. T. Armand et J. C. Groves Contant.

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil est lu et adopté.

*Courrier.*—Publication d'un rapport mensuel des décisions de la Commission des chemins de fer du Canada.

Une compagnie d'électeurs d'Ottawa signale le fait qu'une revue de ce genre est publiée au prix de \$3 par année. (S'adresser pour les détails à "The Capital Press Ltd."). Référé au comité des Finances.

*La réduction des taux de téléphone pour les quartiers récemment annexés à Montréal.*—M. Joseph Filiatrault, rappelant que cette question vient prochainement devant la Commission des chemins de fer, demande s'il ne serait pas opportun de nommer des délégués à cet effet pour y réclamer l'égalité de taux pour toutes les parties de la ville. Référé au comité des Transports qui est chargé d'inviter M. l'échevin T. Bastien, représentant du Quartier Ahuntsic.

*La prochaine troisième réunion annuelle de la Fédération des Chambres de Commerce qui sera tenue à Québec le 17 mai prochain.*—Le président de la Chambre, rappelant que six délégués du conseil de la Chambre sont chargés d'aller à Québec mercredi prochain, demande à ses collègues de décider si c'est leur désir qu'une séance du conseil soit convoquée ce jour-là ou tout autre jour.

M. Isaïe Préfontaine, président de la Fédération, invite les membres du conseil et ceux de la Chambre à assister aux séances du congrès qui paraît s'annoncer sous les plus heureuses auspices; le programme comportant plus de vingt questions à discuter et sept demandes d'affiliation.

Sur proposition de M. Joseph Fortier, secondé par M. W. U. Boivin, le conseil de la Chambre décide que, pour permettre à ses délégués et au Secrétaire d'assister à la prochaine assemblée annuelle de la Fédération, le conseil ne se réunira que le mardi, 23 mai courant.

Le Président déclare cette résolution adoptée à l'unanimité.

Et la séance est levée.

*Séance spéciale du Conseil, le lundi, 15 mai 1911, sous la présidence de M. Frédéric C. Larivière, président.*

Sont présents: MM. G. Boivin, hon. Alph. Desjardins, Joseph Fortier, Adélar Fortier, A. A. Granger, A. H. Hardy, et le Secrétaire.

*Opportunité de l'envoi par la douane d'un avis aux consignataires que leurs marchandises sont prêtes pour la livraison.* — Lecture est donnée d'un rapport du comité des Transports recommandant aux autorités douanières de prévenir les consignataires par cartes postales ou autrement, du fait que leurs marchandises sont prêtes pour la livraison ou que les entrées ne sont pas trouvées régulières, afin d'éviter aux intéressés des déplacements et des frais inutiles de camionneurs.

Sur proposition de M. Guillaume Boivin, ce rapport est adopté à l'unanimité.

*Le téléphone et l'uniformité des taux dans les limites actuelles de la cité de Montréal.* — Lecture est donnée d'un second rapport du même comité suggérant de demander à la Commission des chemins de fer du Canada d'obliger la Compagnie de Téléphone Bell à accorder un système uniforme de téléphone à un taux uniforme dans les limites de la Cité de Montréal.

Sur proposition de M. Joseph Fortier, ce rapport est adopté à l'unanimité.

*Le transport de la crème au même prix que le lait.*—Lecture est donnée d'un troisième rapport du comité des Transports exprimant l'avis qu'il serait plus équitable pour les cultivateurs et le commerce en général, que la crème puisse être expédiée par les chemins de fer par le même système que le transport du lait et suggérant les moyens à prendre pour arriver à ce résultat.

Sur proposition de M. Adélar Fortier, ce rapport est adopté à l'unanimité. (Voir la teneur de ces rapports à une autre page de notre Bulletin).

Il est en même temps décidé que copies de ces divers rapports soient transmises à qui de droit.

Et la séance est levée.

*Séance ajournée du Conseil tenue le mardi, 23 mai 1911, sous la présidence de M. Frédéric C. Larivière, président.*

Sont aussi présents: MM. Armand Chaput, 1er vice-président; G. Boivin, l'hon. Alphonse Desjardins, Isaïe Préfontaine, Damase Masson, Joseph Fortier, W. U. Boivin, Adélar Fortier, A. H. Hardy, Ludger Gravel, F. Bourbonnière, C. R., etc.

*Courrier.*—Des accusés de réception par le Secrétaire de l'hon. L. P. Brodeur, C. P., ministre de la Marine et des Pêcheries, vu l'absence de ce dernier en voyage en Europe, et de l'hon. Wm. Paterson, C. P., ministre des Douanes, quant à la résolution de notre Chambre recommandant l'envoi d'un avis par la Douane aux consignataires, par cartes postales ou autrement, du fait que les marchandises sont prêtes pour la livraison ou que les entrées ne paraissent pas régulières.

D'autres accusés de réception par la Commission des chemins de fer du Canada quant à la résolution de notre Chambre relative au transport de la crème aux mêmes conditions de prix et par le même mode de transport que le lait, par les chars-bagages et au sujet de la cause de La Cité de Montréal vs La Compagnie de Téléphone Bell.

*La langue française devant la Commission des chemins de fer du Canada.*—Lecture est donnée d'un rapport du comité de Législation recommandant aux autorités l'importance qu'il y a de procurer aux citoyens de langue française des facilités égales à celles de leurs concitoyens et d'assurer un rapport des dépositions et des opinions d'experts entendus en français devant cette même commission et suggérant aux autorités de se prévaloir à cet effet des pouvoirs contenus à l'art. 25 de la loi des chemins de fer.

Sur proposition de l'hon. M. Alphonse Desjardins, secondée par M. Adélar Fortier, ce rapport est converti en délibération et il est décidé que copie en sera transmise à la Commission des chemins de fer du Canada et portée à la connaissance de l'hon. ministre des Chemins de Fer et Canaux.

Le Président fait un rapport détaillé des travaux de la troisième assemblée annuelle de la Fédération tenue à Québec les 17 et 18 mai dernier.

(Voir le rapport à une autre page du Bulletin).

*Séance du conseil, le mercredi, 31 mai 1911, sous la présidence de M. Frédéric C. Larivière, président.*

Sont aussi présents:—MM. Armand Chaput, 1er vice-président; Geo. Gonthier, trésorier; hon. Alph. Desjardins, C. P.; Isaïe Préfontaine, Damase Masson. L. J. A. Survever, G. Boivin, Joseph Fortier, W. U. Boivin, Adélar Fortier, A. A. Granger, Ludger Gravel et F. Bourbonnière, Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil est lu et adopté.

*Courrier.*—Des accusés de réception par le Département des chemins de fer et canaux d'Ottawa et par la Commission des chemins de fer du Canada transmis: l'un, par le secrétaire privé de l'hon. Geo. P. Graham, C. P., M. C. B. Robinson, et l'autre, par le secrétaire français de cette Commission, M. E. A. Primeau.

Un ensemble de statistiques sur le commerce de la France par M. Anatole Poindron, le délégué commercial du gouvernement canadien en France (13, rue Lafayette, Paris).

*Frais de Surestaries (Demurrage) Réciproques.*—Un mémoire de l'Association de la Halle au Blé de Calgary sur l'opportunité de mesures pour obliger les Compagnies de chemins de fer à transporter et livrer, avec la plus grande diligence possible, le fret confié, avec pénalité de tant par jour de retard en faveur des consignataires. Référé au comité des Transports.

Une invitation par le Conseil des Arts et Manufactures priant les membres du conseil d'assister à la distribution des prix qui devait avoir lieu au Monument National, le jeudi, 8 juin, à 8 heures p.m.; cette invitation étant transmise par MM. Thomas Gauthier, président, et J. P. L. Bérubé, secrétaire de cette institution.

*Bienvenue à M. Georges Gonthier.*—Le Président est heureux de saluer le retour du Trésorier de la Chambre après plusieurs mois d'absence en Europe et de l'assurer de la plus cordiale bienvenue au milieu de ses collègues du conseil. Il le prie en même temps de bien vouloir communiquer les informations dont il jugerait utile de faire part à cette Chambre.

M. Gonthier remercie le Président et les autres membres du conseil de cette expression de bienveillance à son égard et, pour se rendre à leur désir, fait un rapport sommaire des constatations qui l'ont frappé au cours des études de son voyage d'outre-mer.

Il a passé près de deux mois et demi en Italie, en Suisse, en Belgique et en Allemagne, mais c'est en France qu'il a demeuré le plus longtemps. Il va sans dire que M. Gonthier a étudié avec le plus grand soin la situation du marché français, ses tendances, sa sécurité.

"J'ai été heureux, dit-il, de constater que le nom du Canada est aujourd'hui beaucoup mieux connu qu'autrefois. Les valeurs canadiennes attirent davantage l'attention du capitaliste français.

"C'est naturellement à Paris que se concentre l'attention des grands capitalistes du monde entier; mais le Français est naturellement très conservateur, en fait de finances et il ne risque rien au hasard. Heureusement pour le Canada, quelques-uns de nos capitalistes ont été assez heureux de faire connaître notre véritable situation; au point qu'actuellement les valeurs canadiennes, du moins quelques-unes d'entre elles, sont très en vogue, viz.: celles du Pacifique Canadien que plus de 600 hommes de la haute finance possèdent.

"Malheureusement, il se glisse, sur le marché français, certains éléments étrangers à notre pays, mais qui tentent par la spéculation de retirer certains bénéfices de notre situation financière déjà enviable. C'est cet élément qui nous cause les plus sérieux ennuis.

"Le capitaliste français est timoré, prudent, mais si les valeurs lui sont présentées d'une façon franche, par des canaux réguliers, il se montre très bien disposé.

(A Suivre)